



Procès-verbal de Comité de direction
Vendredi 17/01/2025

Compte rendu
N°01-2025

Présents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
	Marie-Claire DECHAUX visio	Paolo FONTEBASSO visio	
Arnaud CHATTARD Jean-Michel BRUGNERA Fabiola COUHIN visio	Gilbert MAUGIRON		Ricardo PEZ Alain COLLAUD

Membres qualifiés : Le petit train de la Mure

Absents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Raymond MASLO Alain SIAUD Guillaume MONTANER	Richard BATKO Fabienne PREVOT Franck GERBI Philippe FAURE	Franck PERRON Guillaume MACE Nicolas CABUS Florian GARRIGUES Christophe DAPPEL	Gérard JACQUEMIN Raoul ATTANASIO Magali MAZZEGA Stéphanie GIRARDEY

Membres qualifiés :

Fabien MULYK, Parc des
Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre
d'Evasion, Marie-Noëlle BATTISTEL, ESF Alpe du Grand Serre

Excusés:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Damien GIRARD Coraline SAURAT	Pascal CHARLES		Sœur Marie-France BROTHIER
Alain MENDEZ			

Membres qualifiés : Gites de France

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 5 dont 3 titulaires et 2 suppléants

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 5

Ordre du jour

- Validation de la convention avec la commune de la Morte - 2025
- Questions diverses

Monsieur le Président constate que le quorum n'est pas atteint. Conformément à la convocation, un nouveau comité de direction était prévu à 10h00 en cas de non-atteinte du quorum. Il propose donc aux membres présents de tenir cette nouvelle réunion à 10h00 afin que les délibérations puissent avoir lieu.

Le nouveau comité de direction pourra ainsi se tenir à l'heure indiquée.

Validation de la convention avec la commune de la Morte – 2025

Monsieur le président explique le format particulier du codir de ce jour et du caractère d'urgence de la convention avec la commune de la Morte à voter. Cette convention va permettre la vente des forfaits de ski de fond au bureau d'information touristique de la Morte. Pour le moment, la vente n'est possible qu'aux remontées mécaniques et cela génère du temps d'attente supplémentaire aux caisses.

Monsieur le directeur explique que les tarifs votés par la commune de la Morte sont les mêmes que les années précédentes ; la convention est également toujours la même (une commission de 10% sur les ventes pour Matheysine Tourisme). L'objectif étant de faciliter l'accès aux pistes de ski de fond pour les utilisateurs et de générer une recette pour la commune de la Morte. En effet, si la file d'attente aux caisses est trop longue parfois les usagers ne payent pas.

Monsieur le président explique qu'auparavant les forfaits de ski de fond étaient disponibles auprès des loueurs de matériel de ski. Le Trésor Public a demandé de trouver une autre solution car celle-ci n'était pas bonne réglementairement. Les loueurs auraient dû acheter les forfaits et les revendre mais cela aurait augmenté leur chiffre d'affaires et cette solution n'a donc pas été retenue.

La délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le président rappelle que les conditions étaient idéales pour les vacances de Noël : soleil, neige et pas de brouillard. Il présente rapidement les chiffres pour les vacances de Noël dans les stations matheysines issus du service communication. L'Alpe du Grand Serre a enregistré environ 17 000 skieurs sur la période, le col d'Ornon 1700, de bons chiffres aux Signaroux et 145 forfaits vendus en 7 jours à Notre Dame de Vaulx.

Pour la commune de la Morte, M. Collaud explique que les chiffres sont, habituellement, ceux des vacances de février.

Pour la période de février à venir, les réservations sont complètes ; seule la dernière semaine de la zone de Grenoble n'est pas complète. Monsieur le directeur explique que les personnes craignent qu'à cette période la neige ne soit plus présente et que les Grenoblois montent davantage à la journée.

Monsieur Collaud mentionne que, pour la période, les loueurs et les restaurateurs ont enregistré des chiffres records. Le problème a été les problèmes de stationnement. La navette mortillone était en place à partir du 1^{er} janvier. La date de mise en place est décidée en octobre et ils n'avaient pas imaginé avoir autant de trafic sur la station en décembre. Cette navette est gérée par une association qui compte plus de 12 chauffeurs. Un salarié est embauché pour la période de février. Elle fonctionne uniquement sur la station avec plusieurs arrêts. Les financements sont à 80% issus de la commune de la Morte, la communauté de communes de la Matheysine et la Région.

Monsieur le président informe les membres de l'assemblée que le recrutement d'un stagiaire sur une période longue est fléché au débat d'orientation budgétaire de la CCM. Ce stagiaire travaillerait sur les questions de stationnement des camping-cars et des vans aménagés. Une veille sera faite afin de voir ce qui est mis en place ailleurs concernant leur stationnement. Monsieur Collaud rappelle le fonctionnement de l'aire de camping-car à la Morte, explique l'acquisition en cours d'un bloc sanitaire et la récente acquisition d'un terrain car ils accueillent également le bivouac.

Monsieur le président rapporte son entrevue avec le maire de la commune de Corps, Fabien Mulyk, concernant l'organisation de l'été 2025 de la maison du tourisme de Corps. Monsieur le directeur explique que diverses options ont été chiffrées pour l'embauche d'un saisonnier. Un rendez-vous sera également prévu prochainement avec le Sivom du lac de Monteynard concernant l'organisation du Mole cet été.

Monsieur le directeur met en avant les bons recrutements des saisonniers de l'été 2024.

Le comité de direction est clôturé à 10h30.